

Agro Campus Dijon

CFPPA Dijon
Quetigny

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



À QUI S'ADRESSE LA VAE ?

Pour toutes personnes souhaitant faire valoir leur expérience et obtenir un diplôme relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (du niveau 3 au Bac+2). Le CFPPA assure une prestation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience.

CONTENU DE LA PRESTATION

Pour une durée maximale de 24h :

- Réception et information des candidats à la VAE ;
- Possibilité d'aide à la constitution du dossier de recevabilité ;
- Accompagnement à la constitution du dossier de validation ;
- Préparation à l'entretien avec le jury ;
- Au besoin, point d'étape post-jury.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Justifier d'un an d'expérience en lien avec le diplôme visé ;
- Avoir obtenu la recevabilité de la part de la DRAAF ;
- En cas d'accompagnement, avoir un financement ;
- Au début de l'accompagnement, signer un contrat d'engagement qui définit votre parcours VAE et détermine les modalités.

ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le CFPPA Dijon-Quetigny est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.



LES FINANCEMENTS :

- Pour les demandeurs d'emploi, possibilité d'un financement par Pôle Emploi ou par le conseil Régional dans le cadre du PASSEPORT VAE (s'adresser au PRC).
- En tant que salarié, vous pouvez bénéficier d'un compte personnel de formation, renseignez-vous auprès de nos services.
- Possibilité d'un financement personnel.



SATISFACTION ET RÉUSSITE :

Sur notre site internet, agro-campus-dijon/cfppa-dijon-quetigny.fr ou en scannant le QR Code (l'ensemble des indicateurs sont accessibles sur simple demande) :



LES ÉTAPES DE LA VAE

1. Prendre contact avec Mme COCHARD correspondante VAE DRAAF-SRFD Bourgogne - Franche-Comté
Téléphone : 03 80 39 31 71 | Mail : srfd-appui.draaf-bourgogne-franche-comte(at)agriculture.gouv.fr

2. Constitution du Dossier de Recevabilité

3. Étude de la Recevabilité

4. Constitution du Dossier de Validation

5. Dépôt du Dossier de Validation

6. Premier passage en jury

7.1. Validation totale

7.2. Validation partielle

7.3. Non validation

8. Constitution d'un Dossier Complémentaire

9. Second passage en jury

10.1 Validation totale

10.2 Validation partielle

source : <https://agriculture.gouv.fr/validation-des-acquis-de-l'experience-dans-l'enseignement-secondaire-technique-et-superieur-court>

Vous pourrez accéder à l'accompagnement tout au long de l'année dès réception de votre avis d'inscription au diplôme par la voie de la VAE.

Agro 
Campus
Dijon
 **CFPPA Dijon**
Quetigny

NOS COORDONNÉES :



21 Bd Olivier de Serres - BP 42 - 21801 QUETIGNY



03 80 71 80 40



cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr



Coordinateur de la formation : gaelle.chaumonnot@educagri.fr

**SCANNE
MOI**



agro-campus-dijon.fr